



Newsletter officielle de l'association SOS PAPA

www.sospapa.net

Chers adhérents,

Ce message se situe dans le prolongement de précédentes Newsletters où je vous indiquais notre volonté et notre activité permanente en vue d'obtenir un changement fondamental du contexte politique, médiatique, et **au bout du compte législatif**, c'est à dire tout bonnement **une vraie loi d'Egalité Parentale**.

Il s'agit de mettre fin à la discrimination dont nous sommes l'objet systématiquement. Rappelons pour illustration que dans près de 80% des cas les JAF entérinent l'opposition des mères lorsque nous demandons la résidence alternée pour nos enfants, c'est à dire l'égalité d'hébergement.

Je m'adresse cette fois à vous pour vous demander de nous aider à rassembler de la "matière première" en vue d'une action spécifique qui pourrait faire grand bruit :

Il s'agit d'**évaluer et documenter deux pratiques**, souvent connexes, qui visent à discréditer les papas devant les JAF sans fondement véridique :

- l'une de ces pratiques est le recours par les mères de vos enfants à des **associations dites de femmes battues**, qui leur fournissent toute sorte de conseils (Ex : "portez plainte pour viol contre votre mari"), voire d'assistance matérielle (type hébergement "d'urgence") : nous souhaitons donc **recueillir les coordonnées de telles associations** que vous auriez eues contre vous.

- l'autre pratique est le recours, dans les écritures et **pièces de l'avocat(e) adverse** à des attestations de la part de personnes dont vous n'aviez jamais entendu parler, et qui prétendent donner des éléments très négatifs sur vous seuls, ou par rapport à vos enfants (par exemple visant à dire que le mode de résidence actuel ne convient pas car "les enfants se sentent mal avec vous", et qu'il faut stopper la résidence alternée, ou même restreindre un simple Droit de Visite et d'Hébergement) : nous avons besoin **que vous nous signaliez si cela vous est arrivé, et dans un tel cas: (a) quel est le nom de l'avocat(e) de votre ex ; (b) quel est le médecin, ou pédopsychiatre, ou psychologue**, qui éventuellement vient en renfort de telles manœuvres, (c) si là aussi une Association dite de femmes battues vous semble derrière.

En conclusion, j'insiste pour vous dire que **cela peut déboucher sur une action percutante, et cela dans un contexte politique qui peut s'avérer favorable à court terme** (retour de la Proposition de loi Modem le 17 mai prochain, à condition qu'elle soit améliorée). **Nous avons besoin de ces données le plus vite possible.**

Associativement et combativement !

Jean LATIZEAU

Président de SOS PAPA National

Association SOS PAPA - Siège National : 84, Boulevard Garibaldi, 75015 Paris.

Membre de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)

Association d'aide aux victimes.

© 2014 Tous droits réservés.



[Rejoignez-nous sur facebook !](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)

